



Consultation publique sur les nuisances aériennes

Du lundi 11 au dimanche 24 mars

Au nom de trois associations d'Elu.e.s en faveur de la réduction des nuisances aériennes (DRAPO, VILLE ET AEROPORT et CECCT4), nous vous invitons à participer à une consultation publique sur les nuisances aériennes **du lundi 11 au dimanche 24 mars**.

CONSULTATION CITOYENNE

NUISANCES AERIENNES, STOP OU ENCORE ?

Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction entre 22h et 6h sur les aéroports de Roissy-CDG, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé ?

VOTEZ

Sur le site internet de votre ville du 11 au 24 mars 2024.

Ce vote est ouvert à toute personne de 16 ans ou plus habitant ou non dans la commune.

En 2024, nous poursuivons notre actions en faveur de la protection de la santé des habitants de nos villes. Dans cet objectif, nos associations, en partenariat avec les Villes qui le souhaitent, dont Magny-les-Hameaux, organisent une consultation publique sur la question des nuisances aériennes en Ile-de-France. Celle-ci a lieu du lundi 11 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024 par voie électronique (cf lien ci-dessous).

Infos pratiques

Un rassemblement aura lieu ce mercredi 20 mars à 13h devant l'Assemblée Nationale (à l'angle des rues de Constantine et de l'Université) auquel vous êtes toutes et tous conviés.

Le rassemblement sera l'occasion de marquer la mobilisation collective et d'appeler le Gouvernement et les parlementaires à la mise en œuvre de mesures concrètes et immédiates pour préserver l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Liens utiles

[Lien de la consultation](#)